



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

écologie, développement durable et 'énergie

Question écrite n° 73033

Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le récent audit consacré aux mesures mises en œuvre pour favoriser l'usage du vélo dans les services de son ministère. La mission coordonnée par Jean-René Brunetière n'a pas identifié d'obstacle majeur qui s'opposerait à la poursuite et à l'intensification de l'usage du vélo. Seule la question du stationnement a été ciblée comme particulièrement déterminante et problématique. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre afin de lever cette difficulté et permettre aux agents de son ministère de trouver un lieu de stationnement sécurisé pour garer leurs vélos.

Texte de la réponse

Le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a pris des dispositions pour permettre aux agents de l'administration centrale affectés sur les sites parisiens et de La Défense, de trouver un lieu de stationnement sécurisé pour garer leurs vélos. Les sites sont sécurisés ou en voie de l'être. Les agents qui travaillent sur le pôle ministériel du boulevard Saint-Germain à Paris, peuvent y stationner leur vélo, étant précisé que ce site est en permanence fermé et surveillé. Sur le site de La Défense, il convient de distinguer les conditions particulières à chacune des tours où travaillent les agents. En tour Pascal, des emplacements et leurs cheminements ont été choisis dans le parking souterrain de la tour, en concertation avec des cyclistes, et ont fait l'objet d'un marquage spécifique et d'un éclairage adapté. Les cyclistes y disposent, également, d'armatures métalliques ad'hoc pour attacher leurs vélos : supports type U inversé. Le parking n'étant accessible qu'avec utilisation du badge d'accès aux tours, les vélos y sont en sécurité. Pour la tour Séquoïa, un stationnement extérieur est en cours d'installation. Défini dans le bail de location, il s'agit d'un ensemble de deux abris sous auvent permettant de garer respectivement trente et vingt vélos, soit un total de cinquante vélos, érigé dans le jardin privatif de la tour. Ces abris sont également équipés de supports, type U inversé, pour attacher les vélos. L'accès au jardin demeure libre pour les agents du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, et son emplacement le rend peu accessible aux passants alors que les abris sont à vue directe des agents de sécurité de la tour qui peuvent, en conséquence, surveiller et le jardin et les abris à vélos. Tant pour les agents des cabinets ministériels que pour ceux de l'administration centrale du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la question de la mise à l'abri des vélos dans des emplacements de stationnements sécurisés est une question qui a donc bien été prise en compte afin d'y apporter les réponses adaptées.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73033

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2015](#), page 498

Réponse publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1177